

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 février 2019

Présents : GOIZET Henri, DUPIN André, DOMINGUEZ Jean José, FERRAN Alain, FOURGEAUD Sébastien, GALY Yves, GROS Corine, VILLEMUR Daniel,

- **Absents excusés :** TISSIERES Thomas
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 04 janvier 2019

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Demande de subventions pour la mise aux normes de sécurité de la Salle des Fêtes-Mairie.

Les devis reçus et établis selon les directives de l'Apave, tout corps d'états , s'élèvent à 38 827.05€.

Le Conseil approuve à l'unanimité les demandes de subvention à L'Etat, au Conseil Départemental ,au Conseil Régional et éventuellement à la CAF pour la partie cantine-alae

2. Signature d'une convention avec l'EPF Régional (Etablissement Public Foncier Occitanie) pour les mesures foncières du PPRT Antargaz.

Lors de la dernière réunion en sous- préfecture , la Dreal a informé les représentants des Communes de Mancieux et de Roquefort que l'Etablissement Public Foncier régional pouvait aider les communes à exécuter les mesures foncières exigées par le PPRT Antargaz.

Cette aide concerne l'acquisition des biens délaissés ou expropriés qui peuvent être acquis par l'EPF pour être revendus ensuite à la Commune.

Si la tache administrative pour la Commune reste identique, l'avantage consiste en la maîtrise des actes Notariés par l'EPF et l'assurance de la pérennité du dossier au-delà de l'échéance électorale de 2020.

Lors d' une réunion tenue dans les locaux de l'EPF en présence de la Dreal, la convention a été révisée pour approcher au plus près du cas particulier du PPRT.

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

2. Délibération SDEHG pour petits travaux urgents

Nécessité d'ouvrir r une enveloppe annuelle d'un montant maximum de 10 000€ pour des interventions urgentes relevant de la compétence du Sdehg et représentant la part communale .

Cette disposition ne fait pas toutefois obstacle aux procédures habituelles d'intervention.

3 Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental pour renouvellement d'un stock de chaises de la Salle des Fêtes à remplacer.

4. Questions diverses

Défibrillateur :

Décret du 19 décembre 2017 rendant obligatoire la présence d'un défibrillateur automatisé externe dans les locaux des ERP de catégories 4. Obligation pour la Commune pour Janvier 2021.

Projet bois énergie :

Etude d'un projet d'installation de chauffage bois pour remplacement du système de chauffage actuel des bâtiments communaux (Bloc Mairie Salle des Fêtes, école, logements).

Coût prévisionnel estimé à 76 200 € pouvant être subventionné sur la base 69 000 € (reste à charge estimé à 49 000 €) possibilité totale ou partielle de prêt. Il faut envisager de l'inscrire au budget 2019 afin de déposer les demandes de subvention

Le Conseil donne son accord pour inscription au budget 2019, la chaudière très ancienne, risquant de céder à court terme.

Goudronnage cour école sous préau

Dernier devis reçu pour tri couche gris cour sous préau pour 6290 € ttc et 4528.17 € pour la cour de l'Ecole.

Le Conseil donne son accord pour la réalisation de revêtement sur les deux cours .